

L'UFC-Que choisir réclame une loi antipub pour prévenir l'obésité infantile

Les consommateurs sont invités à interpeller leurs députés.

L'Union fédérale des consommateurs (UFC-Que choisir) réclame une loi pour interdire purement et simplement les publicités pour les produits les plus gras et les plus sucrés dans les programmes télévisés pour enfants. L'association estime en effet que l'industrie agroalimentaire ne fait pas réellement d'effort en la matière.

Des 382 spots qu'elle a visionnés en quinze jours, 87 % concernaient des produits beaucoup trop riches. En 2006, la même enquête avait pointé une proportion de 89 %. «L'absence de progrès notable montre que les annonces de l'industrie, au cours des douze derniers mois, n'étaient que des engagements en trompe-l'œil», conclut l'UFC-Que choisir. Aux côtés d'associations de malades, de parents d'élèves et de professionnels de la restauration collective (*), elle appelle donc les parlementaires à réagir pour lutter efficacement contre l'obésité infantile. Dans ce but, elle a mis en place un site Internet dédié, à l'adresse : <http://www.obesipub.org>, grâce auquel les consommateurs peuvent écrire à leurs députés afin que ceux-ci se mobilisent en faveur des outils législatifs et réglementaires nécessaires.

Outre cette loi, l'UFC-Que choisir réclame l'interdiction des produits de confiserie près des caisses des magasins ou en tête de gondole ainsi que l'instauration d'une "TVA sociétale alimentaire", c'est-à-dire un taux réduit à 2,1 % pour les fruits et légumes et un taux à 19,6 % pour les produits riches en matières grasses, sucres ou sel. Elle plaide pour que les publicités télévisées pour les fruits et légumes soient considérées d'intérêt général et bénéficient, à ce titre, d'espaces publicitaires à moitié prix.

En matière de restauration scolaire, elle souhaite que les recommandations nutritionnelles de la circulaire du 25 juin 2001 de l'Education nationale deviennent obligatoires ; que des budgets décents soient accordés aux cantines ; que le personnel soit formé à l'achat des aliments ; que des professionnels de la nutrition soient présents dans les écoles. En octobre et novembre, les associations locales de l'UFC-Que choisir organiseront sur le terrain des conférences-débats pour sensibiliser l'opinion publique et les élus.

(*) AFD, ANDRM, CCC, FCPE, Peep.